

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-750

présenté par

M. Lurton, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Bazin-Malgras, Mme Valérie Boyer, Mme Anthoine,
Mme Louwagie, M. Vialay, M. Le Fur, Mme Trastour-Isnart, M. Quentin, Mme Le Grip et
M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 38, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.